

Réforme du RSI : les administrateurs organisent la riposte

Une partie des présidents des caisses régionales du Régime social des indépendants (RSI) se réunit le vendredi 15 septembre 2017 au siège de la caisse nationale du RSI. Ils entendent alerter sur les risques que pourrait engendrer l'intégration programmée des travailleurs indépendants au régime général.

Le président national du RSI, Louis GRASSI, ne participe pas à cette action ponctuelle, privilégiant à ce stade les contacts avec les acteurs de la réforme et notamment avec la mission pilotée par Dominique GIORGI au moment où se finalise la rédaction du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018.

Louis GRASSI juge cependant légitime l'incompréhension et le sentiment d'injustice qu'engendrent les annonces récentes du Premier ministre : « *Nous devons être non seulement écoutés mais entendus. La spécificité des travailleurs indépendants sur l'ensemble des risques, prestations, retraite et recouvrement doit impérativement perdurer à travers une organisation dédiée. Nier les conséquences de cette réforme brutale tendant à l'étatisation de la protection sociale des travailleurs indépendants aura des conséquences catastrophiques pour la gestion des entreprises indépendantes. C'est une usine à gaz que le gouvernement nous prépare. Nous nous devons d'alerter, par tous les moyens.* ».

Le président national du RSI réunit son conseil d'administration le 3 octobre prochain - où sont exceptionnellement invités les 29 présidents des caisses régionales - pour formuler des observations et émettre un avis sur le PLFSS pour 2018. Cette réunion est également l'occasion d'arrêter de nouveaux moyens d'actions voire de cesser toute collaboration avec le Gouvernement.

À propos du Régime social des indépendants

Le RSI assure une mission de service public, la sécurité sociale de 6,6 millions chefs d'entreprise indépendants actifs et retraités (artisans, commerçants et professionnels libéraux) et de leurs ayants droit : assurance maladie-maternité, prévention et action sanitaire et sociale pour tous ; retraite, invalidité-décès et indemnités journalières pour les artisans et commerçants.

Il verse 18 milliards d'euros de prestations à 4,6 millions de bénéficiaires maladie et 2 millions de pensionnés.

Il est composé d'une caisse nationale et de 29 caisses régionales dans lesquelles 912 administrateurs élus et 5 180 agents sont au service des assurés.

Contact presse

01 77 93 06 80 – presse@rsi.fr

Caisse nationale RSI

260-264 avenue du Président Wilson

93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Téléphone assurés (service gratuit + prix de l'appel) : 3648 (prestations) - 3698 (cotisations) - 08 09 40 00 95 (professions libérales) www.rsi.fr